

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 26 juin 2017

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » Séance du 6 juin 2017

23 Associations citoyennes – subventions de fonctionnement et sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil soutient notamment les associations culturelles et éco-citoyennes, en les accompagnant dans leurs actions, le montage de projets, mais parfois aussi par l'attribution d'une aide financière directe.

Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Au vu des dossiers remis dans les délais impartis, il vous est proposé :

- de voter l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association suivante :

Association	Subvention de fonctionnement
Animation du Moulin	380 €

- de voter l'attribution de subventions sur projet pour les associations suivantes :

Association	Subvention sur projet
Interm'aide	600 €
Femmes sans frontière	800 €
Solidarité sans papiers	150 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 6 juin 2017,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement suivante :

Association	Subvention de fonctionnement
Animation du Moulin	380 €

et l'attribution de subventions sur projet pour les associations suivantes :

Association	Subvention sur projet
Interm'aide	600 €
Femmes sans frontière	800 €
Solidarité sans papiers	150 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 6574/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30.06.17

et publication ou notification le 30.06.17

affiché le 27.06.17

CREIL, le 30.06.17

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

2/2